

Louvain-la-Neuve, le 18 mars 2016

Élections étudiantes : branle-bas de combat à l'UCL

La période est cruciale pour les Conseils étudiants de Communauté française : légiférées par le décret « *participation* » de 2012, les élections étudiantes doivent mobiliser *a minima* 20 % de votant dans chaque établissement.

À l'UCL par exemple, le défi sera de toucher quelques 30.000 étudiants répartis sur 5 sites différents (Louvain-la-Neuve, Woluwé, Mons, Tournai et Saint-Gilles) du samedi 19 au mardi 22 mars. L'année passée, l'Assemblée Générale des étudiants de Louvain avait réussi à recueillir les votes de 9489 étudiants, soit 32 % de la population totale. Cette année ce sont 226 candidats répartis sur 4 listes différentes qui essayeront de réitérer l'émulation démocratique au sein de l'Université : « *Il est essentiel que les étudiants votent, non seulement pour que le Conseil soit à leur image, mais aussi pour affirmer la légitimité de leurs représentants !* » déclare ainsi Hélène Jane-Aluja, co-présidente de l'AGL.

Le challenge est également technique, car c'est par voie électronique que se dérouleront les différents scrutins. Les bulletins de vote papier ne seront donc pas utilisés, une société privée se chargeant de consolider un système de vote en ligne. Si cela se fait depuis 2012 déjà pour les élections étudiantes, le programme servira également cette année pour les élections sociales de l'Université.

Contact

Hélène Jane-Aluja, *co-présidente*
0491 / 07.47.37 | hja@aglouvain.be